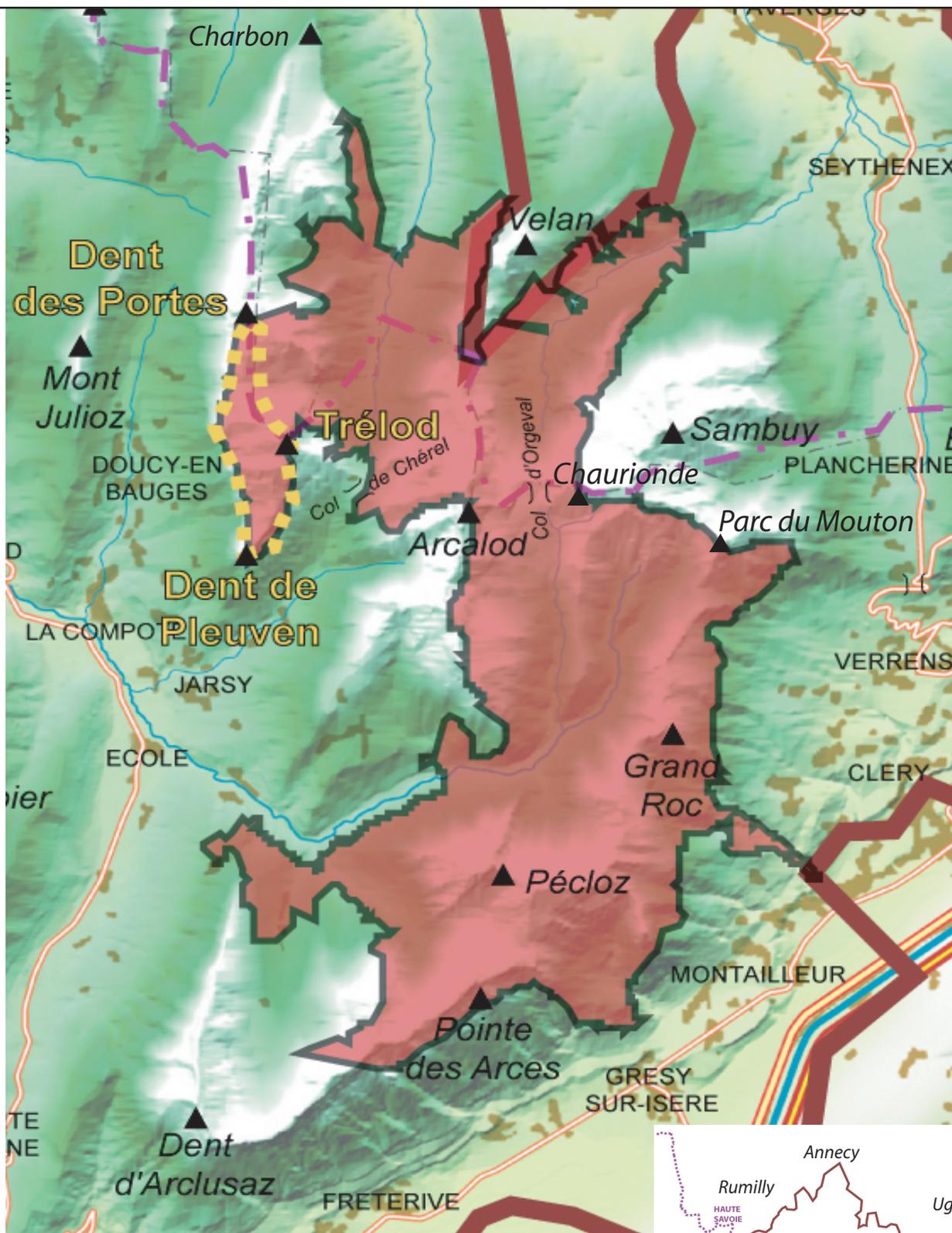


# Règlementation Vol libre dans la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges



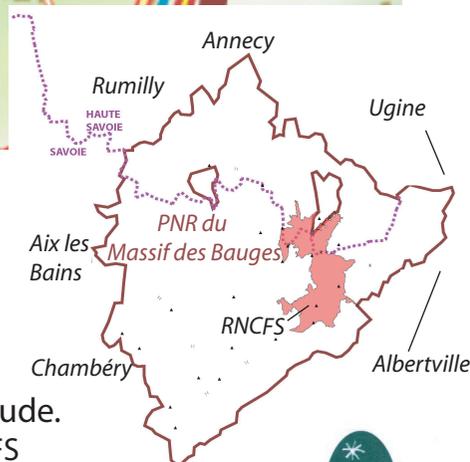
**Massif des Bauges**  
Près de la vie, naturellement.



 Limites du Parc naturel régional du Massif des Bauges

 Secteur de la RNCFS interdit au survol à moins de 300m du relief

 "Triangle" Dent des Portes / Pleuven / Trélod autorisé à la pose, au décollage et au survol sans limite d'altitude. Convention négociée entre la FFVL et les gestionnaires de la RNCFS



*Territoire du Parc en dehors de la RNCFS : pas de réglementation particulière. Le respect des sites de reproduction des rapaces protégés est demandé.*

